

SESSION D'INFORMATION



Appel à Manifestation d'Intérêt

Au-delà des trois pandémies : vers une approche intégrée de la santé des enfants

L'Initiative – L'Accélérateur / Vendredi 17 mai 2024

PROGRAMME

1. Présentation de L'Initiative et de L'Accélérateur
2. Présentation de l'AMI Pédiatrie
3. Etapes de soumission d'une candidature
4. Questions / Réponses



L'INITIATIVE EN BREF

NOTRE MANDAT

Lancée fin 2011, L'Initiative est une facilitée mise en œuvre par Expertise France et complémentaire du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Elle apporte une **assistance technique** et **des appuis financiers** aux pays récipiendaires du Fonds mondial pour améliorer l'efficacité de ses subventions et renforcer l'impact sanitaire des programmes financés. Elle contribue ainsi à garantir l'efficacité de la **riposte aux pandémies** et des **systèmes pour la santé**.

Quarante pays sont éligibles aux appuis de L'Initiative. Les évolutions récentes de L'Initiative amplifient son **effet catalytique** en renforçant les capacités des acteurs de la santé, en améliorant les cadres institutionnels, politiques et sociaux, et en soutenant des approches innovantes contre les pandémies.

L'Initiative est aujourd'hui un partenaire clé de l'impact du Fonds mondial.

Elle confère à la France et à ses acteurs – monde de la recherche scientifique et médicale, société civile, agences publiques, etc. – une place inédite dans le champ de la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Son budget sur le triennum actuel est de 319 M€ / an (2023-2025) et correspond à 20 % de la **contribution française au Fonds mondial**.

L'Initiative est gouvernée par un **comité de pilotage** pluriel, présidé par le **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**. Ce comité compte parmi ses membres des représentations de la société civile, de l'AFD, du Ministère de la Santé et de la Prévention, du monde de la recherche, et d'invités permanents dont le secrétariat du Fonds mondial.

NOS MODALITÉS D'ACTION

Une expertise technique à la demande

Le **Canal Expertises** est le dispositif d'assistance technique de L'Initiative. Mises en œuvre tout au long de l'année, les missions ont une durée variable.

Leur but : appuyer les acteurs de la lutte contre les pandémies dans l'accès et la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial, dans une approche de renforcement des capacités.

Financer des initiatives catalytiques

Le **Canal Projets** de L'Initiative appuie des programmes à moyen terme à visée catalytique (faire évoluer les pratiques et les politiques de santé).

L'Initiative appuie l'écosystème du Fonds mondial et de la lutte contre les pandémies, avec une attention particulière aux acteurs locaux et nationaux.



Répondre aux enjeux négligés ou nouveaux

L'**Accélérateur** est une modalité mixte d'intervention qui vise à créer un effet catalytique structurant et à constituer une force transformatrice à même de répondre à des défis négligés.

Permettant à L'Initiative de faire des choix stratégiques, L'Accélérateur a pour priorité les ressources humaines en santé ainsi que d'autres défis négligés.



L'ACCÉLÉRATEUR

DES PROJETS POUR INNOVER DANS LA LUTTE CONTRE LES PANDÉMIES

L'Accélérateur est un outil complémentaire aux autres soutiens de L'Initiative sur des thématiques prioritaires et adoptées par le Comité de pilotage. Il permet de mobiliser plusieurs modalités d'intervention (assistance technique, financement de projets, subventions à des institutions ou fonds de structuration), sensibles au genre.



PREMIÈRE PRIORITÉ, LES RESSOURCES HUMAINES EN SANTÉ

Agir pour des progrès durables dans l'accès aux services de santé et dans la lutte contre les pandémies grâce à des personnels de santé plus nombreux et plus qualifiés.



DEUXIÈME PRIORITÉ AGIR SUR DES DÉFIS NÉGLIGÉS

L'Accélérateur permet de mener des interventions sur des défis négligés, dans un nombre réduit de pays, visant par exemple le renforcement des laboratoires et de leurs réseaux, le soutien aux centrales d'achat et aux autorités de régulation, le renforcement des systèmes de santé communautaires, la contribution à l'opérationnalisation de la stratégie DSSR de la France, ...

En mettant en place ces opportunités de soutien, L'Initiative entend tester et permettre des évolutions des pratiques et/ou des politiques de santé et le soutien ou la réforme des systèmes de santé. L'Initiative souhaite également identifier des activités et des approches pour les futurs financements du Fonds mondial, dans un souci de passage à l'échelle.

LA SANTÉ DES ENFANTS: UN DÉFI NÉGLIGÉ

Suite à une analyse des données disponibles sur les principaux indicateurs en matière de santé – notamment sur les trois pandémies, et la consultation de différents partenaires de L'Initiative, le sujet de la santé des enfants est apparue prioritaire.



LES ENFANTS FACE AUX 3 PANDÉMIES

La situation des enfants au regard des trois pandémies (VIH, tuberculose, paludisme) est particulièrement préoccupante avec des indicateurs qui sont systématiquement en-dessous de ceux des populations adultes. L'accès aux soins reste un enjeu majeur avec des lacunes substantielles sur le taux de couverture de traitement et sur les taux de dépistage et de diagnostic. Ces difficultés s'expliquent par des facteurs alliant à la fois des problématiques communes à l'ensemble de la population des pays d'Afrique subsaharienne et des sujets spécifiques aux enfants.



INTÉGRATION DE LA PRÉVENTION & DE LA PRISE EN CHARGE

Les services de prévention et de prise en charge des enfants, notamment au niveau primaire couvre un large éventail de thématiques : suivi postnatal, vaccination, lutte contre la malnutrition. Pour autant, les trois pandémies font souvent l'objet d'un suivi séparé, dans d'autres services, par d'autres professionnels – sans aucune intégration avec les services existants. De plus, très peu d'organisations sont mobilisés en termes de plaidoyer.

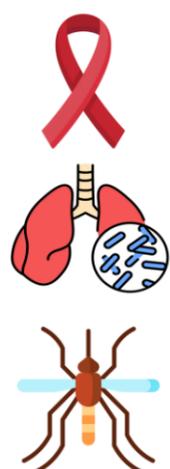


PRÉSENTATION DE L'AMI

OBJECTIFS DE L'AMI

L'objectif général est d'améliorer l'**approche intégrée** de l'accès effectifs des enfants de moins de 5 ans à des services de santé de qualité (*promotion de la santé, prévention, diagnostic et prise en charge*).

Les projets devront avoir une approche intégrée afin de maximiser les synergies entre les soins de santé primaire et la riposte au VIH, à la tuberculose et au paludisme.

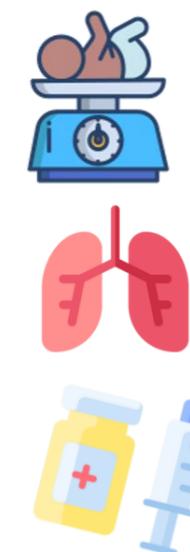


VIH/Sida
Tuberculose
Paludisme

Organisations et programmes travaillant les trois pandémies chez les enfants de moins de 5 ans

Organisations et programmes travaillant sur les soins pédiatriques en santé primaire pour les enfants de moins de 5 ans

Lutte contre la malnutrition
Vaccination
Suivi post-natal
Choléra
Maladies respiratoires infantiles
...



THÉMATIQUES & PUBLIC CIBLE

Le projet devra avoir pour thématique principale l'**amélioration de l'accès à des services de qualité pour les enfants de moins de 5 ans**

Services de santé = prévention & promotion de la santé, dépistage, diagnostic, prise en charge

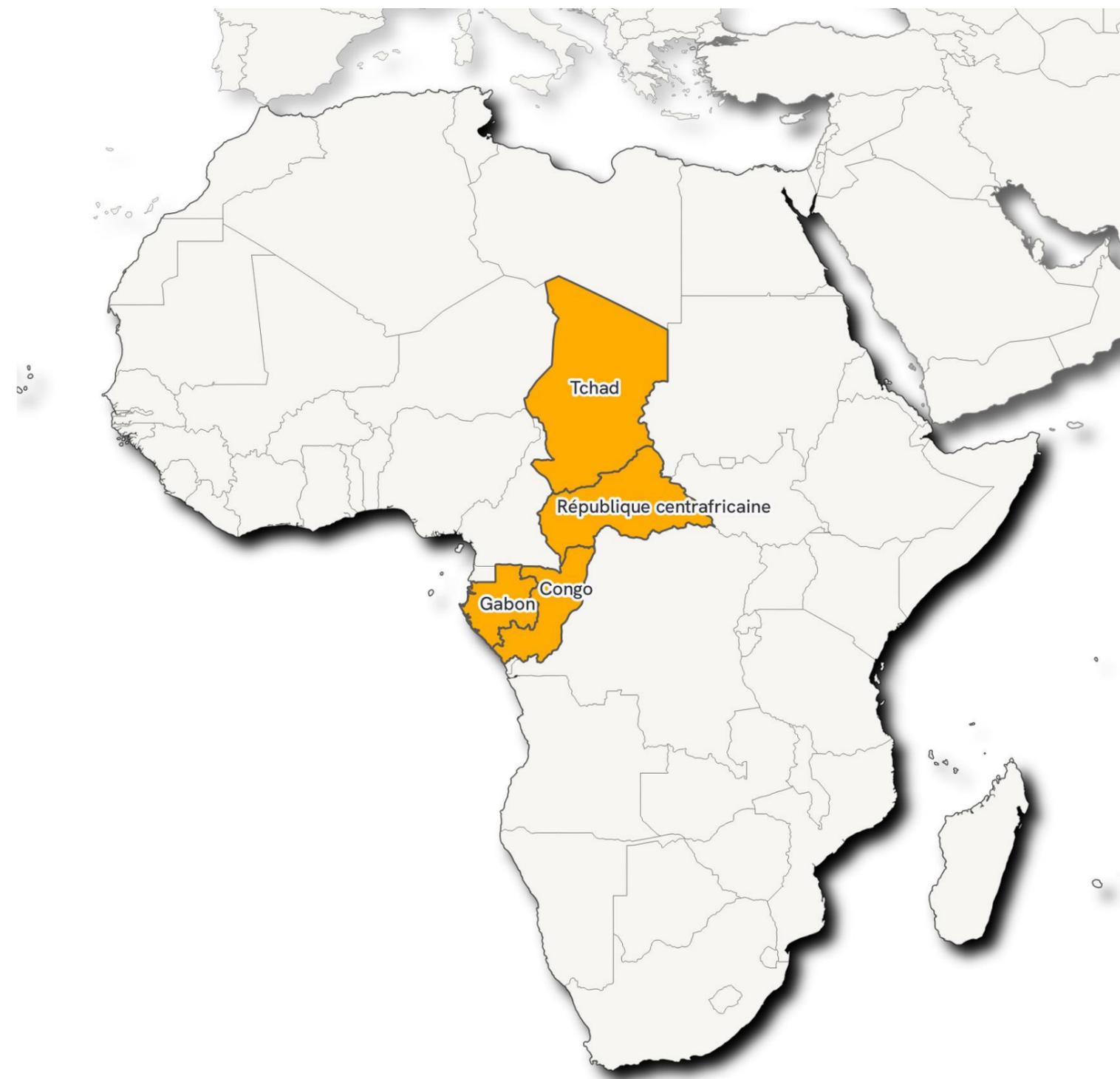
→ **Approche intégrée** avec au moins une des trois pandémies (avec obligation de prise en compte de la comorbidité VIH/TB si le projet cible une des deux maladies)

→ **Thématiques transversales** à prendre en compte – en fonction du contexte : nutrition, santé mentale, violences sexuelles et mutilations génitales

→ **Approche genre**: les projets devront au minimum, s'assurer que les activités qu'ils mettront en place soit accessibles de la même façon aux filles et aux garçons en prenant compte les barrières spécifiques qu'ils et elles (et leurs parents) peuvent rencontrer.

PAYS DE MISE EN ŒUVRE ÉLIGIBLES

- République Centrafricaine
- République du Congo
- Tchad
- Gabon



MONTANTS & DURÉE

Montant total de l'enveloppe disponible pour cet AMI : **4 000 000 €.**

Le montant total de la subvention demandée doit être compris entre **500 000 € et 1 000 000 € par projet.**

L'Initiative pourra financer la totalité du budget du projet. Cependant, un cofinancement d'au moins 10 % du budget total est fortement recommandé (le cofinancement peut être apporté sous la forme d'une valorisation),

La durée de mise en œuvre doit être comprise entre **36 et 48 mois (entre 3 et 4 ans).**

PARTENARIATS

L'idée que le projet propose devra être mis en œuvre en partenariat :

- Un **porteur de projet** qui recevra la subvention, signera le contrat et en sera redevable envers Expertise France ;
- **Un ou plusieurs partenaires de mise en œuvre**, qui recevront une délégation budgétaire de la part du porteur ;
- Des **parties prenantes**, qui ne recevront pas de délégation budgétaire mais pourront être associées étroitement à la mise en œuvre de certaines activités.

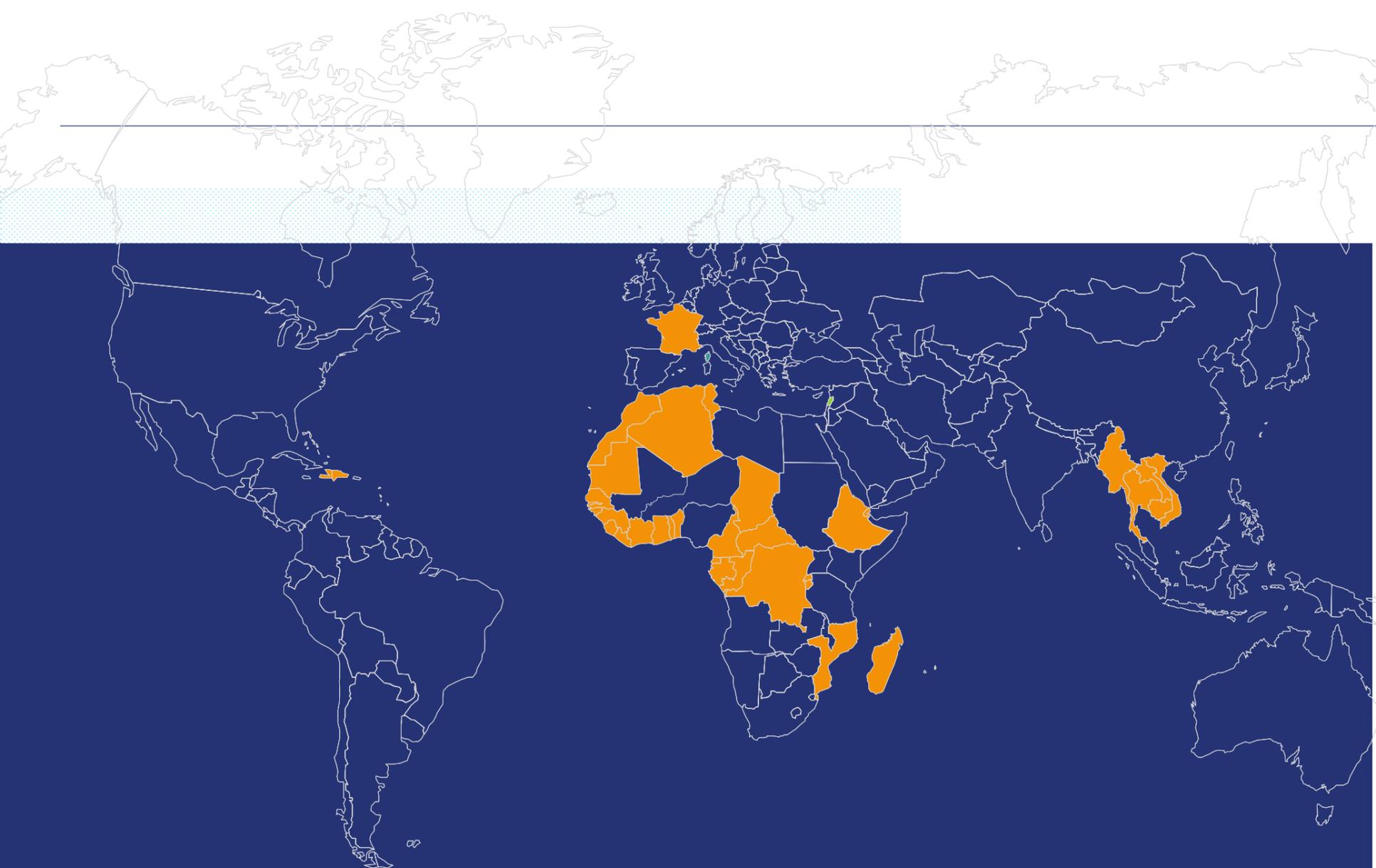
Le porteur et ses partenaires pourront être des structures de santé, des organisations de la société civile, des ministères et les programmes associés, des instituts de recherche, des universités ou tout autre organisation répondant aux critères d'éligibilité.

Les organisations internationales comme organisations étatiques régionales (ex.OOAS) ou les agences des Nations Unies ne sont pas éligibles comme porteur ou partenaire.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le porteur principal doit répondre aux critères suivants :

- Enregistrement comme personne morale avec un Conseil d'Administration ou comité dirigeant et un siège enregistré dans un pays éligible à L'Initiative ou en France ;
- Existence juridique d'au moins de 3 ans au moment du dépôt ;
- Disposer des capacités de gestion suffisantes pour gérer le budget annuel du projet.



PAYS DU PORTEUR DE PROJET

Dans le cadre de cet AMI, le porteur de projet être de nationalité française ou de l'un des 38 pays éligibles de L'Initiative.

Cela signifie que le porteur doit avoir des statuts enregistrés dans ce pays, avec un conseil d'administration ou de direction.

Les **antennes, représentations et bureaux locaux** même reconnus et dûment enregistrés dans un pays de la liste mais émanant d'une organisation basée dans un pays non éligible (comme le Royaume-Uni, la Suisse ou encore les Etats-Unis) ne sont **pas éligibles en tant que porteur**.

Il n'y a pas de restriction concernant le pays d'origine des partenaires de mises en œuvre.

Attention: les activités du projet devront impérativement avoir lieu dans le ou les pays déjà mentionnés : la République centrafricaine, le Tchad, le Gabon ou le Congo.

L'ancrage du porteur et de ses partenaires dans le pays de mise en œuvre sera étudié attentivement.

- Algérie
- Bénin
- Birmanie
- Burundi
- Cambodge
- Cameroun
- Comores
- Congo
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Ethiopie
- Gabon
- Gambie
- Ghana
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Haïti
- Laos
- Liban
- Liberia
- Madagascar
- Maroc
- Maurice
- Mauritanie
- Mozambique
- République centrafricaine
- République démocratique du Congo
- République dominicaine
- Rwanda
- Sénégal
- Sierra Leone
- Tchad
- Thaïlande
- Togo
- Tunisie
- Ukraine
- Vietnam

ENREGISTREMENT DANS LE PAYS

Existence juridique **d'au moins de 3 ans** au moment du dépôt dans un des pays éligibles mentionnés précédemment :

→ *vérifié sur la base de la **déclaration de création de l'organisation** auprès des autorités du pays concerné ;*

→ *pour les ministères et autres programmes publics, il est possible de soumettre le **décret de création**.*

En cas de doute, contacter directement l'équipe: ami.pediatrie@expertisefrance.fr

CAPACITÉS FINANCIÈRES DU PORTEUR

Le porteur principal doit disposer des capacités de gestion suffisantes pour gérer le budget du projet



La moyenne annuelle du budget ne pourra pas excéder 70% du total des dépenses annuelles du porteur de projet sur l'année 2023

$$\text{Montant minimum des dépenses annuelles 2023 du porteur} = \frac{\text{Montant total du projet}}{\text{Durée du projet en années}} \div 0,70$$

Exemple: Si le projet est de 500 000€ sur 4 ans, la moyenne annuelle est de 125 000€. Cette moyenne annuelle doit représenter 70% maximum du budget annuel du porteur soit 178 571€ (70% de 178 571€ = 125 000€).

CAPACITÉS FINANCIÈRES DU PORTEUR

Cela signifie donc que **le montant maximum du budget demandé doit tenir compte des dépenses annuelles 2023 du porteur de projet**. Il est possible de faire des ajustements sur la durée du projet.

Montant maximum du budget demandé = 0,70 x dépenses annuelles du porteur en 2023 x durée en années du projet

Exemple: Si le porteur a reporté 200 000€ de dépenses annuelles en 2023 et que le projet est **sur 4 ans**, il peut donc demander $200\ 000\text{€} \times 4\ \text{ans} \times 0,70 = 560\ 000\text{€}$

Si le porteur a reporté 200 000€ de dépenses annuelles en 2023 et que le projet est sur 3 ans, le montage n'est pas éligible puisque $200\ 000\text{€} \times 3\ \text{ans} \times 0,70 = 420\ 000\text{€}$ et que le montant minimum demandé est de 500 000€. Il faut donc proposer un projet sur 4 ans pour être éligible.

 **Attention, cela signifie que certaines organisations ne seront pas éligibles en tant que porteur. Ainsi si une organisation a reporté 170 000€ de dépenses en 2023, en appliquant la règle : $712\ 000\text{€} \times 4\ \text{ans}$ (durée maximum du projet) $\times 0,70 = 476\ 000\text{€}$ est en-dessous du minimum de 500 000€.**

DÉROULEMENT DE L'AMI

Phase I : Soumission, instruction et présélection de lettres d'intention (de mai à juillet 2024)

Phase II : Elaboration d'un projet complet (juillet à octobre 2024)

A l'issue de la phase I, L'Accélérateur pourra proposer un **accompagnement aux porteurs présélectionnés pour le montage du projet de la phase II.**

Cet accompagnement ne sera pas obligatoire et pourra prendre diverses formes en fonction des besoins.

CALENDRIER PROVISOIRE 2024

- Lancement des appels à manifestation d'intérêt : **3 mai 2024**
- Clôture de l'appel à manifestation d'intérêt : **16 juin 2024**
- Décision sur la présélection des organisations : **juillet 2024**
- Développement du projet complet : **octobre - novembre 2024**
- Sélection des projets complets : **décembre 2024**

DOCUMENTS À SOUMETTRE (**EN FRANÇAIS**) 1/2

- **La note conceptuelle** (annexe 1)
- **Le formulaire administratif** (annexe 2)

DOCUMENTS À SOUMETTRE 2/2

- La **copie des statuts** de l'organisme porteur principal (si dans une autre langue que le français ou l'anglais, une traduction simple sera exigée) ;
- La **preuve d'enregistrement** de l'organisme porteur principal, contenant son adresse de domiciliation (si dans une autre langue que le français ou l'anglais, une traduction simple sera exigée) ou attestation sur l'honneur si non disponible dans votre pays ;
- La preuve que l'organisme porteur principal a **satisfait à ses obligations sociales et fiscales dans le pays d'enregistrement** (ex : dernière attestation URSSAF lorsque le porteur est enregistré en France ou équivalent disponible, dernière attestation fiscale ou **équivalent disponible**) ;
- **Dernier rapport financier complet** (compte de résultat et bilan) de l'organisme porteur principal, validé en Assemblée Générale ou **par toute autre instance de gouvernance** ;
- **Le budget prévisionnel** de l'organisme porteur principal pour l'année 2024 ;
- **Le dernier rapport d'activités** annuel de l'organisme porteur principal ;
- **Le dernier rapport d'audit** validé de l'organisme porteur principal (*si disponible*).

EN CAS DE DOUTE

L'Initiative a bien conscience que ces documents ne sont pas toujours disponibles en fonction des procédures applicables dans les différents pays.

En cas de doute ou de difficultés à fournir certains documents, contacter directement l'équipe: ami.pediatrie@expertisefrance.fr

Dans tous les cas, lorsqu'un document n'existe pas dans le pays concerné, nous vous conseillons de l'indiquer dans le formulaire administratif.

MODALITÉS DE SOUMISSION



Les candidatures seront transmises par mail en **format PDF** avant le **16 juin 2024 à 23h59** (heure de Paris UTC+2) (date et heure faisant foi) à l'adresse mail ami.pediatrie@expertisefrance.fr

Si la taille des pièces jointes dépasse 10 Mo, vous devrez envoyer les documents en deux mails séparés.

Une fois la candidature transmise, vous recevrez un mail de confirmation. En cas de non réception, merci de nous le signaler en écrivant à la même adresse mail.

CONTACT

Pour toutes questions, contactez l'équipe de L'Accélérateur en envoyant un email à l'adresse suivante:

ami.pediatrie@expertisefrance.fr

Les questions et leurs réponses seront publiées régulièrement sur le site internet de L'Initiative consacrée à l'AMI :

<https://linitiative.expertisefrance.fr/appel-a-projet/ami-2024-au-dela-des-trois-pandemies-vers-une-approche-integree-de-la-sante-des-enfants/>



QUESTIONS ?